

Comité communal de développement

Compte rendu d'activités n°3

Au cours de ce dernier trimestre, les dernières réunions de la commission n° 1 « Proximité et qualité de vie » ont été consacrées au recensement des nuisances rencontrées aux Arcs et à l'examen des mesures susceptibles d'y remédier, ainsi qu'au ramassage des ordures ménagères.

Dans le même temps, la Commission n° 2 « Développement Economique » et la Commission n° 3 « Développement Durable » ont choisi de se regrouper, leurs travaux portant sur le thème du tourisme et les moyens de renforcer le nombre des visiteurs des Arcs sur Argens.

A. La commission n° 1 s'est réunie trois fois durant ce second trimestre. Les sujets suivants ont été abordés :

1. Les nuisances sonores

Elles sont souvent liées, soit aux événements festifs (concert sur la place...) où il existe une réglementation précise, soit aux bruits émis par les véhicules à moteurs, pour lesquels les dispositions réglementaires existent également, mais ne sont pas appliqués. Enfin certaines nuisances sont liées aux bruits émis par des groupes de personnes rassemblées, notamment des enfants jouant au ballon.

Ces nuisances pourraient être mieux contrôlées par un travail de prévention de la police municipale.

Par ailleurs, le groupe a évoqué la possibilité de création d'un service de jeunesse et de prévention.

2. Les chiens

Les propriétaires doivent faire preuve de civisme en ramassant les déjections de leurs animaux. Des sacs doivent être mis à la disposition de la population à cet effet. Il pourra alors être légitime de verbaliser les personnes ne se conformant pas à cette règle.

Par ailleurs, il paraît nécessaire d'éviter le vagabondage de chiens errants. Existe-t-il un arrêté concernant ces chiens et, s'il existe, est-il appliqué ?

3. Les pigeons

La création du pigeonnier qui a été approuvée par le conseil municipal dans sa séance du 30 juillet 2007 reste une priorité pour les membres du groupe. Dans l'immédiat, ils suggèrent de prendre un arrêté interdisant de nourrir les pigeons.

4. Les odeurs

Certains riverains sont parfois gênés par les odeurs de goudron chauffé qui émanent de de l'entreprise COLAS. Mais ce problème ne peut être résolu simplement.

5. Les ordures ménagères

Concernant la gestion des déchets et la mise en place du tri sélectif, le travail du groupe a été conduit en étroite collaboration avec **Mme BRONNER**, adjointe chargé de ce dossier, qui a accepté de participer à nos travaux.

Mme Bronner a donné une présentation claire du schéma d'organisation de la collecte des ordures, placé sous la responsabilité de la CAD. Cette collecte est effectuée par des employés de la Communauté d'agglomération, le traitement des déchets étant effectuée par la société « Pisorno ». Le Maire de Fayosc est le vice-président de la CAD en charge de ce dossier.

Le rôle de la commune est d'exprimer les besoins des administrés et d'intervenir ponctuellement quand elle a connaissance de dysfonctionnements. Elle a à cet effet présenté à la CAD un récapitulatif de l'ensemble de ses demandes. La CAD, à travers des documents, en cours de diffusion, répond à la plupart des questions posées par les habitants.

Le ramassage des encombrants est effectué quotidiennement par un employé de la commune. Le CCD souhaite que cet employé ait la mission de relever les problèmes constatés au cours de sa tournée, notamment les containers trop pleins, de manière à informer en temps réel le service de la CAD et lui permettre d'intervenir rapidement.

Un point de tri supplémentaire sera mis en place près de l'hypermarché U.

Les colonnes installées au Réal sont en nombre insuffisant. La demande d'une colonne supplémentaire sera présentée par la mairie à la CAD. La demande d'un container jaune supplémentaire rue du Docteur Moure est également été évoquée.

L'habillage des containers est effectué en régie par la commune sur son budget, ce qui se fait progressivement.

La dotation de containers individuels est réservée aux lotissements. La CAD évoque un coût trop élevé pour envisager sa généralisation, à toutes les maisons individuelles. Les membres du CCD pensent néanmoins qu'une telle mesure, déjà pratiquée dans nombre de communes, constituerait le moyen le plus efficace d'améliorer les ratios de tri des déchets. Il demande à la Mairie d'interroger à nouveau la CAD, sur ce point. Une alternative pourrait être de distribuer des sacs transparents de couleur différente pour un ramassage sélectif des ordures ménagères. Ce point est à l'étude à la Mairie et à la CAD.

Le stationnement des véhicules à proximité immédiate des containers se trouvant sur le « terrain Tamisier » devrait être interdit par un marquage au sol.

6. Action sociale et santé

Elle sera à l'ordre du jour des réunions du mois de juin. Une demande d'information sera présentée au Maire.

7. La signalétique

Les membres de la commission souhaitent que l'ensemble de la signalétique de la commune soit passée en revue et que les noms des quartiers et des rues soient clairement identifiables.

B. Les commissions n° 2 et n° 3 se sont réunies trois fois au cours du dernier trimestre sur le thème du tourisme. Les documents préparés par M. Henri Garcia ont servi de fil conducteur à ces réunions.

:

. Comment développer le tourisme aux Arcs avec les problèmes de stationnement, de circulation, de capacité d'accueil que rencontre notre commune ?

. Comment développer le tourisme aux Arcs avec l'emprise que possède désormais la CAD sur le développement touristique ?

Monsieur le Maire et Monsieur Henri Garcia, son adjoint au développement économique, ont répondu à certaines de nos interrogations concernant le rôle de la CAD. En effet, celle-ci possède bien la compétence en matière de tourisme, mais le développement touristique relève également à la commune. La stratégie touristique sera mise en œuvre par la commune, sous l'égide de la CAD, notamment par son financement. L'objectif mis en place par la mairie est clair : augmenter le flux touristique aux Arcs et les moyens d'y parvenir seront déployés et ce en partenariat avec la CAD.

Les propositions du CCD visant à améliorer le tourisme aux Arcs ont été nombreuses :

- Favoriser l'ouverture de l'office du tourisme le week-end et améliorer son accueil.
- Promouvoir l'information de notre village par une mise en circulation de documents prévus à cet effet et ce dans tous les points stratégiques des Arcs (Mairie, Maison de l'histoire des Arcs, Office de tourisme, Chapelle Sainte Roseline, Gare, Maison des vins, Cave coopérative, Domaines viticoles, Restaurants, campings caristes, Internet...),
- Créer une signalétique touristique par l'intermédiaire de panneaux sur la N7 et à la sortie de l'autoroute,
- Créer d'un jardin botanique provençal et d'un musée des confréries,
- Planifier et organiser des visites guidées aux Arcs,
- Organiser des salons touristiques,
- Favoriser et développer le partenariat avec les communes avoisinantes,
- Mettre en place des navettes pour les touristes, afin de les guider aux cœurs de notre village,
- Créer des sentiers de liaison randonnée (culture, nature ou encore culture, gastronomie) entre les communes des Arcs et Taradeau, afin de valoriser les atouts charmes de notre commune...

Par ailleurs, les nombreuses propositions émanant de la Mairie ont recueilli l'approbation du groupe de travail.. Le CCD partage pleinement son objectif consistant à augmenter les flux touristique par la mise en œuvre « d'un marketing mixte complet » à savoir :

- l'information par la mise à disposition de documents,
- le démarchage des touristes : information, fichiers autocaristes, proposition de séjours clés en main à l'aide de l'association des commerçants...

Des expériences sont mises en place par la commune, les circuits randonnée sont testés, le fléchage et la signalétique sont revues, un nouveau site internet a été élaboré, des pistes cyclables seront réalisées et financées par la CAD, une association de commerçants a été créée, et de nombreuses démarches notamment auprès des Domaines sont entreprises.

Le CCD souhaite contribuer à la mise en place rapide de ce projet touristique. Certaines propositions, notamment l'exploration des circuits randonnée, pourraient être mises en œuvre avec l'aide des nombreuses associations des Arcs. Le détachement d'un personnel communal durant la période estivale ou le recrutement d'un étudiant stagiaire permettrait, dès cet été, l'organisation de visites guidées au Parage. Enfin, un projet de création de jardin botanique a été élaboré par l'un des membres de la commission, après avoir reçu un accueil très favorable de la commission. .

